

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 décembre 2012

■ Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de Service Public pour le parking République à Marseille – DSP VINCI PARK n° 07/143

I/ Compte-rendu technique

Le délégataire précise ne pas avoir réalisé de travaux en 2011, la valeur brute des immobilisations ne variant que de 3k€ pour les biens de retour.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée de trois agents d'exploitation et d'un responsable affectés au parking République, auxquels s'ajoute le personnel d'encadrement (responsable de centre et de secteur).

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2011 sont conformes à ceux prévus au contrat de délégation.

La fréquentation horaire du parking République s'élève à 82 109 véhicules. Elle affiche une évolution de + 34 % en 2011 et une moyenne de 693 abonnés par mois, le nombre d'abonnés en fin d'année s'élevant à 771 ce qui représente une progression de 31,5 %.

La fréquentation, tant pour les horaires que pour les abonnés, demeure inférieure aux prévisions initiales du délégataire. Le délégataire regrette cette situation qu'il rattache au retard inhérent à la réhabilitation de la rue de la République. Toutefois, depuis 2009 un effet de rattrapage est observé.

2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 1 117 k€ HT, dont un peu plus de la moitié est réalisée par les recettes abonnés. Le total des produits s'établit à 1 196 k€. Il progresse de 35% par rapport à l'exercice précédent. Les charges s'élèvent quant à elles à 948 k€, le poste essentiel est la redevance versée à l'autorité délégante.

Pour la première année depuis le début du contrat, le niveau des produits est suffisant pour couvrir les charges et le résultat net est positif à hauteur de 248 k€.

Ainsi, en ne considérant que les résultats inhérents à l'exploitation du parking, le résultat net s'établit à 50 K€.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement au délégant d'une redevance fixe et d'une redevance variable à partir de l'atteinte d'un certain seuil de recettes. Leurs montants ont été revus à la baisse par l'avenant n°1 du 21 octobre 2011. Celui-ci a mis en adéquation la fréquentation du parking avec le niveau de redevance attendu.

Ainsi la redevance fixe due pour l'exercice 2011 s'élève à 431 k€ et la redevance variable s'élève à 110 k€, le seuil de recettes ayant été atteint.

Le délégataire devrait verser pour 2011 une redevance totale s'élevant à 541 k€. Cependant, en raison d'un reliquat de charges imputables à l'exercice 2009 (197 k€), le versement au titre de l'année 2011 s'élève à 344 k€.

En tout état de cause, le délégataire a versé en 2011 l'ensemble des redevances dues au titre de ce contrat de DSP.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers du parking. Dix réclamations ont été enregistrées en 2011. Celles-ci concernaient, à 75%, des renseignements commerciaux et à 12%, des réclamations diverses. Le délégataire fait par ailleurs état de divers actes de vandalisme.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011

La fréquentation horaire reste en léger retrait par rapport au prévisionnel recalé par l'avenant n°1 du 21 octobre 2011. En revanche, le chiffre d'affaires abonnés dépasse légèrement les prévisions.

Le résultat net de la délégation est positif mais doit être nuancé par la reprise d'un reliquat de redevance.

L'avenant n° 1 du 21 octobre 2011 a permis de rétablir l'équilibre du contrat en rapprochant le niveau de redevance à la fréquentation réelle du parc. Ceci permet au délégataire d'afficher pour la première fois, un solde positif tout en versant une redevance importante à l'autorité délégante.